Commune
DES ADRETS
(Isère)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du vendredi 28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Madame Delphine PERREAU.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2022

Etaient présents :
M. BOUSSUGES François, M. BRUNET-MANQUAT Florian, M. CARTIER-MILLION Damien, M. DUCROS Joël, M. GONSSOLLIN Philippe, M. LICANDRO Raphaël, Mme PERREAU Delphine, Mme RIVENS Sophie, Mme THIEFFENAT Sabirine.

Représentées : Mme MARTIN-ARGOUD Laurie par M. CARTIER-MILLION Damien, Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie par Mme THIEFFENAT Sabirine, Mme FINET Tiffenn par Mme PERREAU Delphine.

Absents : M. COLNAGHI Claude, Mme CORDIER Valérie, M. PETIOT Noël.

Secrétaire de séance : M. DUCROS Joël

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h05

Madame Delphine PERREAU, demande au conseil municipal une modification à apporter sur l'ordre du jour par l'ajout d'un point à délibérer.

- Décision modificative n°2 sur le budget Services Généraux 21830- Transfert de charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la modification à l'ordre du jour du conseil

Nombre de voix : 12
Pour : 12 Contre : Abstention :

ORDRE DU JOUR

1- **Sollicitation de subventions pour la création d'un aménagement de cheminement piétonnier à l'arrêt de bus de Villard Château.**
2- **Vote d'une subvention à l'Espace Belledonne dans le cadre du projet culturel intitulé « BELLEDONNE & VEILLEES ».**
3- **Décision modificative n°2 sur le budget Services Généraux 21830- Transfert de charges.**

1- Sollicitation de subventions pour la création d'un aménagement de cheminement piétonnier à l'arrêt de bus de Villard Château.

M.CARTIER-MILLION Damien explique au conseil que l'opération d'aménagement se situe le long de la RD 250 à Villard Château

Cette voirie est très utilisée par les usagers, c'est un axe de liaison pour se rendre dans la vallée et l'axe principal pour rejoindre la station des 7 Laux.

Cette voirie est empruntée par les différentes lignes de bus régulières et par les lignes scolaires.

Les piétons (dont une grande partie de scolaires) qui se déplacent sur cette voie sont soit dans l'herbe, soit sur la chaussée, il n'existe pas d'aménagement pour ces usagers.

L'objectif des travaux est de réaliser un cheminement dédié pour les piétons, qui fera la jonction avec l'arrêt de bus du secteur.

L'ensemble des aménagements s'inscrit dans l'emprise de la voie départementale.

Le Plan de financement est le suivant :

Plan de financement	Montant HT
Montant total du projet	99 500.00 €
Dotation Département 25%	24 875.00 €
DETR 20%	19 900,00 €
Participation de la commune	54 725.00 €

Conformément au plan de financement la commune respecte la participation minimale réglementaire.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux de voirie ainsi présentés pour 2023 et de l'autoriser à demander des aides aux financeurs institutionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de travaux d' aménagement de cheminement piétonnier à l'arrêt de bus de Villard Château ainsi présenté avec un phasage en fonction des urgences et sous réserve de l'affectation des crédits correspondant au budget primitif de 2023.

Charge Madame le Maire de solliciter l'attribution de subventions, susvisées dans le plan de financement, auprès de l'Etat et du Département.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Nombre de voix : 12
Pour : 12 Contre : Abstention :

2- Vote d'une subvention à l'Espace Belledonne dans le cadre du projet culturel intitulé « BELLEDONNE & VEILLEES ».

Madame Delphine PERREAU explique au Conseil Municipal qu'en tant que Commune organisatrice d'une veillée en 2022 et dans le cadre du projet culturel de l'Espace Belledonne intitulé « BELLEDONNE & VEILLEES », un appel à participation en faveur de l'Espace Belledonne a été demandé.

Le montant forfaitaire sollicité, pour une commune organisatrice d'une veillée, est de 400 €.

Madame Delphine PERREAU propose au conseil municipal que la commune verse un soutien financier de quatre cents euros à L'Espace Belledonne dans le cadre du projet culturel intitulé « BELLEDONNE & VEILLEES ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la proposition du Maire telle que proposée ci-dessus.

Nombre de voix : 12
Pour : 12 Contre : Abstention :

3- Décision modificative n°2 sur le budget Services Généraux 21830- Transfert de charges.

Madame Delphine PERREAU explique au Conseil Municipal que le chapitre *012-Charges de personnel* n'a pas été suffisamment abondé lors de la préparation du budget primitif pour prendre en compte les modifications qui ont eu lieu cette année à savoir
- Le coût du remplacement de l'agent travaillant actuellement sur la commune de Theys sous convention et dont la charge est toujours présente sur le budget des services généraux.
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 3.5% au 1er juillet.
- L'évolution des grilles indiciaires de catégorie C.
- Les avancements d'échelon à durée unique qui vont avoir lieu sur les prochaines paies.

Madame Delphine PERREAU propose au conseil municipal une décision modificative de type transfert de charges sur le budget des Services Généraux afin de virer du chapitre *011–Charges à caractère général* au chapitre *012-Charges de personnel* la somme de 40 000 € dont le détail est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau détaillé				
Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentat.	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementé par la DM	570 486 €	40 000 €	40 000 €	570 486 €
011 Charges à caractère général	***198 424 €***	***40 000 €***	***0 €***	***158 424 €***
62871-Remb.collectivité rattachement	44 000 €	40 000 €	0 €	4 000 €
012 Charges de personnel	***343 050 €***	***0 €***	***40 000 €***	***383 050 €***
6411 Personnel titulaire	206 000 €	0 €	20 000 €	226 000 €
6413 Personnel non titulaire	27 150 €	0 €	10 000 €	37 150 €
6451 URSSAF	35 000 €	0 €	10 000 €	45 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus sur le budget Services Généraux.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

Nombre de voix : 12
Pour : 12 Contre : Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 22 minutes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Le Secrétaire de séance,
M. DUCROS Joël

MAIRIE DES ADRETS (Isère)

Le Maire,
Mme PERREAU Delphine

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

BOUSSUGES François 	**BRUNET-MANQUAT Florian** 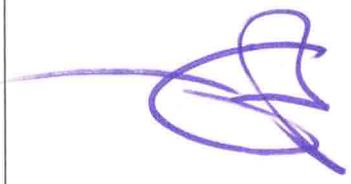	**CARTIER-MILLON Damien** 
COLNAGHI Claude	**CORDIER Valérie**	**DE YPARRAGUIRRE Nathalie**  Représentée par Mme S.THIEFFENAT
DUCROS Joël 	**FINET Tifenn** 	**GONSOLLIN Philippe** 
LICANDRO Raphaël 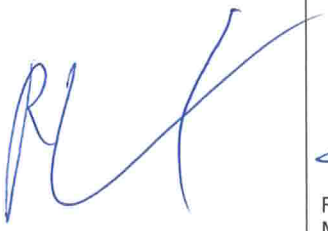	**MARTIN ARGOUD Laurie**  Représentée par M. D.CARTIER-MILLON	**MORLAT Delphine** 
PETIOT Noël	**RIVENS Sophie** 	**THIEFFENAT Sabirine** 